

A la sortie,

Mon traitement sera-t-il modifié ?

- Oui, votre traitement peut être modifié. Le médecin vous remet une ordonnance de sortie et vous donnera toutes les explications nécessaires. Lisez bien votre ordonnance avant de quitter l'hôpital.



N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.



Mes médicaments apportés me seront-ils rendus à la sortie ?

- **OUI.** L'infirmier(e) vous rend les médicaments que vous lui avez remis à l'entrée. **N'hésitez pas à les demander, en cas d'oubli.**
- Avec votre accord, les médicaments arrêtés par le médecin pourront être détruits par l'hôpital.



5/6

De retour à mon domicile,

Que dois-je faire de mon ancien traitement ?

- Il est important de **suivre la nouvelle ordonnance** car elle est mieux adaptée à votre état de santé.
- **Les médicaments arrêtés au cours de l'hospitalisation ne vous sont plus utiles.** Rapportez-les à votre pharmacien pour destruction. Ne les jetez pas vous-même dans votre poubelle ménagère.

Ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical.

Si j'ai des questions ...

- Votre médecin traitant pourra y répondre.
- Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.
- Avant de prendre un nouveau médicament, **informez-vous** auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.



6/6

PATIENT



NOVEMBRE 2015

MES MEDICAMENTS A L'HOPITAL



Je vais être hospitalisé(e),

Que dois-je prévoir pour mon traitement ?



- Apportez vos dernières ordonnances (généraliste/spécialiste).
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, phytothérapie, etc.).

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, demandez à l'un de vos proches d'apporter vos ordonnances à l'intention du médecin hospitalier.

1/6

Pendant l'hospitalisation,

Que dois-je faire de mes médicaments ?



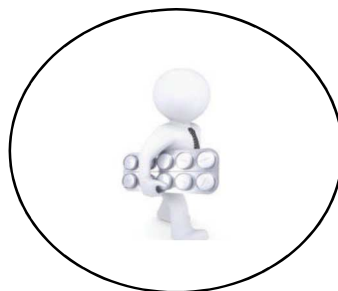
- Remettez tous vos médicaments à l'infirmier(e) qui s'occupe de votre admission.
- Vos médicaments seront isolés à votre nom dans la pharmacie du service.

Mais ne vous inquiétez pas : **vos médicaments vous seront rendus à votre sortie !**

N'hésitez pas à poser des questions sur vos médicaments.

Pourquoi dois-je remettre tous mes médicaments ?

- Pendant votre hospitalisation, le médecin adapte votre traitement habituel à votre état de santé. Votre traitement peut être maintenu, modifié ou arrêté.



- Le nombre, la forme, la couleur, la présentation des médicaments que l'on vous donne, peuvent être différents de votre traitement habituel ainsi que l'heure de prise.
- **Tous les médicaments sont fournis par la pharmacie de l'hôpital et donnés par l'infirmier(e).**
- Exceptionnellement, si la pharmacie de l'hôpital ne dispose pas des traitements que vous prenez habituellement, vos médicaments personnels pourront être utilisés, le temps que la pharmacie de l'hôpital les commande.

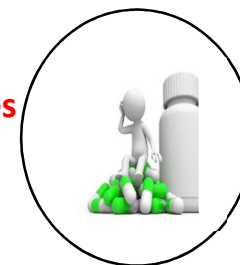
D'autres médicaments apportés par mes proches sont-ils autorisés ?



NON !

Il est très important de ne prendre que les médicaments prescrits à l'hôpital. Ils sont adaptés à votre état de santé. Des réactions avec d'autres médicaments peuvent exister et risquer d'entraîner de graves complications.

Je n'ai pas pu prendre les médicaments donnés par l'infirmier(e), que dois-je faire ?



- Il est important de le **signaler à l'infirmier(e) ou au médecin** qui s'occupe de vous.
- En effet, si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé ou qu'une solution buvable a mauvais goût, parlez-en au médecin ou à l'infirmier(e). Il existe d'autres formes peut-être plus adaptées et l'équipe médicale trouvera une solution à votre problème.